



ETAT-MAJOR

Secrétariat de direction

**CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

2^{ème} réunion de 2024

Séance du 20 juin 2024

Délibération

PV n° 3

Objet : Modification du règlement intérieur du conseil d'administration

Date de convocation :
7 juin 2024

Réceptionnée à la
Préfecture le :

Affichée le :

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 juin à 17 heures 30,

le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à l'état-major du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de M. Philippe PICHERY.

• **Membres de droit**

Membre présent : 0

• **Membres ayant voix délibérative**

Membres en exercice : 22

Membres présents : 12

*Mesdames Sylviane BETTINGER, Marielle CHEVALLIER, Angélique GUILLEMINOT.
Messieurs Guy BERNIER, Jean-Marie CAMUT, Olivier DUQUESNOY, Olivier GIRARDIN, Jean-Michel HUPFER, Arnaud MAGLOIRE, Philippe PICHERY, Pascal PLUOT, Denis POTTIER.*

Membres absents excusés non représentés : 10

*Mesdames Estelle BOMBERGER-RIVOT, Arlette MASSIN, Sonia MEIRHAEGHE, Agnès MIGNOT, Elisabeth PHILIPPON, Marie-Noëlle RIGOLLOT.
Messieurs Bruno BAUDOUX, Philippe BORDE, Philippe DALLEMAGNE, Didier LEPRINCE.*

- **Membres ayant voix consultative**

Membres titulaires présents : Col Rémy ANDRIOT, Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef du corps départemental, Adc Alain GENNERET, Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers, Cne Nicolas RUINET, Adc Rudy GUBLIN.

Membres représentants présents : Col Maxime KOCH, Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours, Sch Benoit LENGRENE, Mme Céline HEITZMANN.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-58 et R 1424-1 à R 1424-55 ;

Vu la délibération n°3 du Conseil d'Administration du SDIS en date du 20 septembre 2021 portant sur la composition du Conseil d'Administration et sur la composition et l'élection des membres du Bureau ;

Vu le rapport de présentation ci-après ;

Depuis les restrictions sanitaires, la visio-conférence s'est imposée comme une solution incontournable pour maintenir la collaboration à distance.

Les outils sont désormais connus et maîtrisés. Le retour d'expérience permet ainsi aujourd'hui de développer les réunions à distance en fonction de la nature des sujets.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration de modifier le règlement intérieur de ce dernier afin de tirer les conséquences de cette évolution des pratiques et dans le but de faciliter le fonctionnement de l'instance.

Il s'agira de permettre au conseil d'administration de se réunir ponctuellement en visio-conférence soit sur demande de son Président, soit sur demande de l'un de ses membres lorsqu'il ne peut pas se déplacer.

Les nouvelles dispositions visent à garantir :

- l'identification des participants et le respect de la confidentialité des débats vis à vis des tiers,
- la vérification du quorum.

Vous trouverez en annexe du présent rapport les modifications proposées.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

FIXE le règlement intérieur du conseil d'administration du SDIS de l'Aube dans les termes reproduits en annexe au présent rapport.

Fait le

28 JUIN 2024

Votes pour : 12

Mesdames Sylviane BETTINGER, Marielle CHEVALLIER, Angélique GUILLEMINOT.

Messieurs Guy BERNIER, Jean-Marie CAMUT, Olivier DUQUESNOY, Olivier GIRARDIN, Jean-Michel HUPFER, Arnaud MAGLOIRE, Philippe PICHERY, Pascal PLUOT, Denis POTTIER.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Président du Conseil d'Administration



Philippe PICHERY